

GUIDE D'ENTRETIEN PATIENT : DÉPISTAGE PAR TEST ANTIGÉNIQUE

QUESTIONS PRÉALABLES AU TEST

Ce guide d'entretien recense l'ensemble des questions à poser au patient ainsi que les informations à recueillir ou à lui communiquer lors d'un dépistage par test antigénique.



ACCUEIL DU PATIENT

COORDONNÉES DE CONTACT

- ✓ **Comment vous appelez-vous ?**
 - Nom de naissance, Premier prénom, Sexe, Date de naissance
 - Numéro de Sécurité sociale
 - Nom du médecin traitant
- ✓ **Quelles sont vos coordonnées de contact ?**
 - Lieu de résidence
 - Numéro de téléphone portable
 - Adresse électronique (du patient ou à défaut, d'un proche)

PERSONNES CONTACTS

- ✓ **« Êtes-vous une personne contact ? »** (contacté par la CPAM ou l'ARS dans le cadre du contact-tracing ou identifié par l'application TousAntiCovid)

JUSTIFICATIFS DE PRISE EN CHARGE

- ✓ **« Quelle est la preuve de votre prise en charge ? »**

Le test est gratuit pour les personnes :

- ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ;
- mineures ;
- identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ou l'ARS ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par les Agences régionales de santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ;
- présentant une prescription médicale ;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Pour continuer à bénéficier de la prise en charge d'un test de dépistage par l'Assurance maladie, les personnes devront présenter une des preuves suivantes :

- un certificat de vaccination, de contre-indication vaccinale ou de rétablissement, sous forme de QR-Code (papier ou numérique par exemple via l'application TousAntiCovid). Le professionnel de santé pourra vérifier l'authenticité de la preuve via TAC Vérif + ;
- une pièce d'identité pour les mineurs ;
- un justificatif de contact à risque (mail ou SMS) envoyé par l'Assurance maladie pour une prise en charge au 1^{er} et au 7^{ème} jours. Le professionnel de santé pourra vérifier l'authenticité de la preuve en consultant les données de Contact-Covid ;
- une prescription médicale délivrée par un médecin ou une sage-femme, valable 48h et non-renouvelable.

| | Pharmacien | Laboratoire de Biologie médicale | Infirmier | Médecin | Sage-femme | Chirurgien-dentiste | Masseur Kiné |
|------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-----------|---------------------------------------------|------------|---------------------|--------------|
| Tarif en cabinet / officine | Semaine : 25,01 € Dimanche : 30,01 € | 22,02 € | 25,50 € | 45,10 € (inclut le coût de la consultation) | 25,30 € | 25,10 € | 25 € |
| Tarif à domicile | | | 29 € | 45,10 € (inclut le coût de la consultation) | 29 € | | 29,40 € |

* Pour La Réunion, le tarif semaine est de 27,16 €



SYMPTÔMES ET FACTEURS DE RISQUES

IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUES

- ✓ Êtes-vous âgé de 65 ans ou plus ?
- ✓ Présentez-vous au moins un facteur de risque de forme sévère de la Covid-19 ? (antécédents cardiovasculaires, diabète, pathologie chronique respiratoire, insuffisance rénale chronique, cancers, obésité...)

DATE D'APPARITION DES SYMPTÔMES

- ✓ Présentez-vous des symptômes évocateurs de la Covid-19 ? Si oui, depuis quand ? Renseigner la date le plus précisément possible.
- ✓ Apparition des symptômes il y a **4 jours ou moins** ?
- ✓ Apparition des symptômes il y a strictement **plus de 4 jours** ?

Symptômes les plus fréquents :

- Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons
- Perte de l'odorat, perte du goût des aliments
- Toux, mal de gorge, nez qui coule
- Difficultés à respirer, essoufflement
- Fatigue intense inexpliquée
- Douleurs musculaires inexpliquées
- Diarrhée
- Pour une personne âgée, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation continue d'une maladie déjà connue

✓ Déroulé du test

- Prélèvement nasopharyngé (avec écouvillon)
- Lecture et rendu du résultat en moins de 30 minutes
- Risques associés au prélèvement (rares effets indésirables essentiellement traumatiques)

✓ Test pris en charge uniquement sur présentation d'un justificatif

✓ Annonce des résultats :

- Risque plus élevé de faux négatifs pour les personnes dont la charge virale est faible à modérée que pour les tests RT-PCR. Dans tous les cas, un résultat négatif ne doit pas entraîner un relâchement des gestes et mesures barrières
- Nécessité de s'isoler en cas de résultat positif

✓ Saisie du résultat du test dans le logiciel SI-DEP :

- Les données collectées dans SI-DEP pourront être réutilisées dans le cadre d'enquêtes sanitaires (suivi des patients diagnostiqués positifs à la Covid-19 et/ou recherche des « personnes contacts »), à des fins de surveillance épidémiologique et de travaux de recherche via la plateforme des données de santé.
- Information du patient qu'il peut accéder aux données le concernant, demander que ses données soient rectifiées au besoin et s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins de recherche en contactant l'adresse postale « Référent en protection des données - Direction générale de la santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 7 » ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr



RÉSULTAT DU TEST

▶ LE TEST DU PATIENT EST POSITIF



✓ Un test RT-PCR de confirmation doit être réalisé et sera pris en charge sur présentation du résultat positif du test antigénique

✓ Remise de la fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19 automatiquement générée par SI-DEP (version papier si les conditions de réalisations du test permettent une impression, à défaut, version dématérialisée)

✓ Remise de la fiche « Conduite à tenir » et rappel des messages clés :

- Isolez-vous pendant 10 jours, vacciné ou non
- Sollicitez votre médecin pour une prise en charge médicale
- Listez et prévenez les personnes avec qui vous avez été en contact et que vous auriez pu contaminer ou compléter cette liste
- Déclarez-vous sur l'application TousAntiCovid
- Respectez scrupuleusement les gestes et mesures barrières

✓ Information du médecin traitant par le professionnel qui a réalisé le test (envoi sécurisé automatique du certificat de résultat au médecin traitant)

✓ Délivrance et facturation de masques de protection pris en charge par l'Assurance Maladie

▶ LE TEST DU PATIENT EST NÉGATIF



✓ Remise de la fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19 automatiquement générée par SI-DEP (version papier si les conditions de réalisation du test permettent une impression, à défaut, version dématérialisée)

✓ Remise de la preuve de l'obtention du passe sanitaire. Le QR-code généré est valable 24h

✓ Remise de la fiche « conduite à tenir » et rappel des messages clés :

- **Quelle que soit sa situation**
 - Information du médecin traitant par le professionnel qui a réalisé le test
 - Continuez de respecter scrupuleusement les gestes et les mesures barrières
- **Si le patient est symptomatique et est âgé de 65 ans ou plus et/ou s'il présente un ou plusieurs facteurs de risque**
 - Contactez votre médecin traitant pour lui annoncer que votre test est négatif (si ce n'est pas lui qui a réalisé le test)
 - **Un test RT-PCR de contrôle est fortement recommandé** pour vous assurer que vous n'êtes pas porteur du virus de la Covid-19 étant donné le risque de résultats « faux négatifs » et évaluera avec vous la nécessité d'examen complémentaires pour rechercher un autre diagnostic.
- **Pour tous les autres patients**
 - Contactez votre médecin traitant pour lui annoncer que votre test est négatif (si ce n'est pas lui qui a réalisé le test). Il appréciera la nécessité de confirmer ou non le résultat de votre test antigénique par un test RT-PCR
 - En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la Covid-19, réalisez un nouveau test

Modalités de rendu du résultat :

- Le résultat doit être rendu par **écrit**, sous forme de **compte rendu**, en indiquant le **test** utilisé, la **date** et l'**identité** du professionnel de santé ayant validé le résultat.
- **Un document précisant les conduites à tenir** selon le résultat du test est remis au patient.
- **Une notification par SMS et par mail** si renseignés, invitant le patient à récupérer son certificat sanitaire sur sidep.gouv.fr :
 - Si le résultat est positif, un **certificat de rétablissement** avec un QR Code, **valide** à compter de 11 jours et **jusqu'à 6 mois** après la date de prélèvement
 - Si le résultat négatif, un **certificat de test** avec un QR Code, **valide 24h**